



Les Assises de la chasse

Résolution du 1^{er} décembre 2018

Réunis à l'Hôtel de la Collectivité Territoriale de Guyane le Samedi 1^{er} Décembre 2018 dans le cadre des Assises de la chasse - en présence du Président de la CTG et des conseillers territoriaux, des Parlementaires, du Président de l'Association des Maires de Guyane, des Maires de Guyane ou de leurs représentants -, les Autorités coutumières et les représentants des chasseurs de Guyane :

1. Exigent un moratoire sur l'application des dispositions prévues par l'article 83 de la loi EROM.
2. Réclament l'élaboration d'un dispositif spécifique à la chasse en Guyane, sans préjuger de la reconnaissance internationale des droits fondamentaux des peuples autochtones, dans le respect du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC).